



## **Association UZEGE - PONT DU GARD DURABLE** **protection de l'environnement - développement durable**

### **Communiqué de presse de l'association Uzège - Pont du Gard Durable du 28 02 2011**

Notre association souhaite alerter les habitants et les élus d'Uzège - Pont du Gard et de tout le département du Gard sur le grand danger que fait courir à notre environnement le permis d'exploration et de recherche sur notre territoire de gaz de schiste (ou gaz non conventionnel GNC).

En effet, sans aucune concertation préalable, sans débat ni enquête publique et sans même prévenir les élus locaux, le Ministre de l'Ecologie a délivré en mars 2010, à la société Total, un très vaste permis d'exploration, pour une durée de cinq ans. Ce permis, dit de Montélimar, concerne notre département puisqu'il couvre une zone allant de Privas à Montpellier.

La technologie actuellement utilisée, dite de fracturation hydraulique du sol, consiste à injecter sous pression à plusieurs milliers de mètres sous terre des millions de mètres cubes d'eau chargée d'un grand nombre d'adjuvants (près de 600 produits chimiques différents, dont certains sont très toxiques, voire cancérigènes et dont la liste exhaustive n'est pas divulguée), puis du sable. L'eau polluée est ensuite partiellement récupérée et le gaz de schiste est aspiré.

Comme cela a été constaté aux Etats-Unis, les effets sur l'environnement sont catastrophiques : détérioration irrémédiable des paysages, consommation d'énormes quantités d'eau, dommages irréversibles aux activités agricoles et touristiques, émission de gaz à effet de serre, nuisance sonore, augmentation du trafic PL sur le réseau routier secondaire, risque important d'affecter les eaux souterraines, les eaux de surface et l'air ambiant, compte tenu de la multiplication des points de captage (jusqu'à un forage tous les 200 m).

Les conditions de délivrance de ce permis, sans étude d'impact, dans une zone habitée, fragile, touristique et dans laquelle le manque d'eau en été est flagrant, sont inacceptables.

L'annonce par la ministre de l'Environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet, de la suspension provisoire des permis et de la création d'une mission pour « évaluer les enjeux environnementaux », assurant qu'« aucune autorisation de travaux ne serait donnée ni même instruite avant le résultat de cette mission » incluant la rédaction d'un pré-rapport pour le 15 avril et d'un rapport final avant le 31 mai, ne saurait nous rassurer.

En effet, ce n'est pas en quelques mois de travail d'une commission que pourront être trouvés des procédés d'extraction maîtrisant les impacts environnementaux et pouvant remplacer les techniques actuelles, inacceptables en France, surtout dans les zones concernées.

Notre association a donc décidé de déposer un recours contre le permis d'exploration dit de Montélimar auprès du Tribunal Administratif de Paris avec l'aide de son conseil, le cabinet Huglo-Lepage, bien connu pour sa compétence en matière de protection de l'environnement.

Parallèlement à cette action juridique, notre association lance un appel à la mobilisation de la population et des élus d'Uzège - Pont du Gard et de tout le département du Gard.